

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234

3 février 2010

SOMMAIRE

A Laangert S.à r.l.	11193	OBE Concept	11231
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.		Otorierre S.A.	11219
I.	11196	P5 DP Coinvest S.à r.l.	11222
Ben Luxembourg 10 S.à r.l.	11207	P5 DP Coinvest S.à r.l.	11222
Buford Participation S.A.	11230	P5 DP INV S.à r.l.	11222
Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l.		P6 BCE Coinvest S.à r.l.	11193
.....	11193	P6 Normandy Lux II S.à r.l.	11206
FRS Hotel Group (Lux)	11226	P6 Normandy Lux II S.à r.l.	11207
GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl	11196	PB Consulting S.A.	11219
Gestabene S.A.	11232	PEP GCO S.à r.l.	11229
Heddon 3 S.à r.l.	11193	PEP GCO S.à r.l.	11229
Heddon 6 S.à r.l.	11206	PEP TMT SSF Luxco 1 SARL	11226
Heddon 8 S.à r.l.	11206	Pom International S.A.	11219
Heddon 9 S.à r.l.	11206	RLT S.A.	11232
Hourggen	11222	Roma Participations S.A.	11230
Ireggen	11224	Roma Participations S.A.	11230
JER Thunderbird S.à r.l.	11223	Sifraso S.A.	11231
Kaynes Capital S.à r.l.	11186	TMT SSF 1 S.à r.l.	11226
Lenexa Limited	11207	TMT SSF 2 S.à r.l.	11223
map - MARKETING AND PROMOTION		Vie Groupe S.A.	11192
LUXEMBOURG s.à r.l.	11196	VVM	11232
MBSP 1 S.à r.l.	11207	W & W Asset Management AG, Luxem-	
MBSP 2 S.à r.l.	11206	burg	11225
MBSP 2 S.à r.l.	11207		
MXM 314 S.A.	11221		

Kaynes Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.377.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, duly represented by Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 3rd, 2009.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of "KAYNES CAPITAL S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and ten.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Me Pierre Metzler, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine-hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

- Me Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, dûment représenté par Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 3 décembre 2009.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "KAYNES CAPITAL S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un

quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille dix.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Me Pierre Metzler, préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),

3. La personne suivante est nommée gérant:

- Me Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Marques Guilherme, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. LAC/2009/54160. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009442/356.

(100001573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Vie Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.012.

Rectificatif du dépôt du 21 juillet 2009 (No L090110441)

Le Bilan modifié au 31 décembre 2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010010322/16.

(100002287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

A Laangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 142.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010009839/11.

(100002067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Heddon 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 125.884.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010009857/11.

(100001955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

P6 BCE Coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009858/10.

(100001994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.311.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourth day of November,

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 123.311, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the 7th of December, 2006, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 334 on 8th of March 2007 (the "Company").

There appeared:

The sole partner of the Company, "Ech 2 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Sole Partner"), represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Ech 2 S.à r.l. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 euros (twelve thousand and five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

IV. - The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

V. - The Sole Partner approves the interim balance sheet of the Company as at October 31, 2009 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. - The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in an with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VII. - The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Mrs Mary Brooking, with professional address at 21, Lombard Street, EC3V 9AH London, Great Britain;

- Mrs Sarah Camilleri, with professional address at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Mark Gifford, with professional address at 21, Lombard Street, EC3V 9AH London, Great Britain.

- Mr Aloyse Hemmen, with professional address at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr André Spahni, with professional address at 3-5, Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Switzerland;

IX. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred and fifty Euros (1,150.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le quatre novembre,

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeoise sous le numéro B 123.311, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 334 du 8 mars 2007.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Ech 2 S.à r.l.", une "société à responsabilité limité" luxembourgeoise, ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("Associé Unique"), représenté par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à Ech 2 S.à r.l. en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'associé unique a déclaré et a requis du notaire d'acter que:

I.- Qu'il apparaît de la procuration annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 500 (cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

III.- Que la société à responsabilité limitée "Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeoise sous le numéro B 123.311, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 334 du 8 mars 2007.

IV.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

V.- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- L'Associé Unique approuve la situation financière de la Société au 31 octobre 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VII.- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation.

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

VIII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société:

- Mme Mary Brooking, avec comme adresse professionnelle le 21 rue Lombard, EC3V 9AH Londres, Grande-Bretagne;

- Mme Sarah Camilleri, avec comme adresse professionnelle le 33A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg;

- M. Mark Gifford, avec comme adresse professionnelle le 21 rue Lombard, EC3V 9AH Londres, Grande-Bretagne.

- M. Aloyse Hemmen, avec comme adresse professionnelle le 33A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg;

- M. André Spahni, avec comme adresse professionnelle le 3-5 rue Gessnerallee, CH-8098 Zurich, Suisse;

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cent cinquante Euros (1.150,- EUR).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46753. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009495/138.

(100002098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.620,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.155.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010009784/13.

(100001719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

map - MARKETING AND PROMOTION LUXEMBOURG s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aeroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010009840/11.

(100002070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GE Holdings Luxembourg & Co. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.198, and having a share capital of EUR 1,026,000.- (GEHL),

here represented by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 14, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GE Holdings Forint Luxembourg SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to

any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at three million six hundred thousand Hungarian Forints (HUF 3,600,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, having a par value of three thousand six hundred Hungarian Forints (HUF 3,600.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) Class A manager and one (1) Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties in all matters by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

GEHL represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of three thousand six hundred Hungarian Forints (HUF 3,600.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three million six hundred thousand Hungarian Forints (HUF 3,600,000.-).

The amount of three million six hundred thousand Hungarian Forints (HUF 3,600,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

Roeland P. Pels, Maître en Droit, born on August 28, 1949 in Hilversum, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Gaurav Agrawal, Finance Manager, born on October 19, 1972, in Koja, Rajasthan, India, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda;

Ernst F. Kraaij, Tax Director, born on November 11, 1967, in Harbel, Liberia, residing at Isaac Da Costalaan, 15, 1401 BG Bussum, the Netherlands; and

Teunis Chr. Akkerman, Tax Adviser, born on December 30, 1948, in Dirksland, the Netherlands, with professional address at 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert (Niederanven).

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

Stephen M. Parks, Fiscal Director, born on February 23, 1958, in Illinois, USA, with professional address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA.

Boris Eric Pierre Henry, Financial Reporting Manager, born on September 18, 1970, in Hermalle-sous-Argenteau, Belgium, residing at 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, Belgium;

Saadat Mahmood, Finance Manager, born on January 4, 1976, in Sambrial, Pakistan, with professional address at Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, Bermuda; and

Thomas Lafargue, Senior Accountant, born on July 11, 1976, in Paris, France, residing at 5, rue aux Saussaies des Dames, 57950 Montigny-les-Metz, France.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GE Holdings Luxembourg & Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.198 et au capital social de EUR 1.026.000 (GEHL)

ici représentée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2009.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GE Holdings Forint Luxembourg SARL" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois millions six cent mille Forints hongrois (HUF 3.600.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois mille six cents Forints hongrois (HUF 3.600) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou

plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute à la date de cet acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

GEHL représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de trois mille six cents Forints hongrois (HUF 3.600) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois millions six cent mille Forints hongrois (HUF 3.600.000).

Le montant de trois millions six cent mille Forints hongrois (HUF 3.600.000) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

Roeland P. Pels, Maître en Droit, né le 28 août 1949 à Hilversum, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Gaurav Agrawal, Directeur Financier, né le 19 octobre 1972 à Koja, Rajasthan, Inde, ayant son adresse professionnelle à Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, les Bermudes;

Ernst F. Kraaij, Directeur Fiscal, né le 11 novembre 1967 à Harbel, Libéria, domicilié à Isaac Da Costalaan, 15, 1401 BG Bussum, les Pays-Bas; et

Teunis Chr. Akkerman, Conseiller Fiscal, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

Stephen M. Parks, Directeur Fiscal, né le 23 février 1958 dans l'Illinois, USA, ayant son adresse professionnelle au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, USA;

Boris Eric Pierre Henry, Directeur Reporting Financier, né le 18 septembre 1970 à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, domicilié au 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, Belgique;

Saadat Mahmood, Directeur Financier, né le 4 janvier 1976 à Sambrial, Pakistan, ayant son adresse professionnelle à Colombia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11, les Bermudes; et

Thomas Lafargue, Comptable, né le 11 juillet 1976 à Paris, France, domicilié au 5, rue aux Saussaies des Dames, 57950 Montigny-lès-Metz, France.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56902. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009445/528.

(100002038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Heddon 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.887.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010009861/11.

(100001944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Heddon 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.885.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010009864/11.

(100001919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

MBSP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. P6 Normandy Lux II S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.690.

Les comptes annuels au 22 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009865/11.

(100001991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Heddon 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.068.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010009866/11.

(100001915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ben Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.181.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010009867/11.

(100001911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

MBSP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009870/10.

(100001988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

MBSP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. P6 Normandy Lux II S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009868/11.

(100001989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Lenexa Limited, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.382.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit de Bahamas "LENEXA LIMITED", ayant son siège social à Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, constituée le 29 novembre 2000, immatriculée sous le numéro 116724 B, au capital social de USD 5.000,-.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires ou leur représentant,

par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à cette réunion.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. Les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- (a) une copie certifiée conforme des statuts de la Société avant le transfert de siège;
- (b) une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion des actionnaires contenant la décision de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, prise en date du 23 novembre 2009 sous seing privé;
- (c) un bilan au 31 octobre 2009.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation and ratification of the decision taken on November 23, 2009 to transfer the registered office of the Company from Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2. Decision to adopt the form of a "société anonyme".

3. Determination of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at October 31, 2009.

4. Approval of the Auditor's report on the value of the Company.

5. Conversion of the share capital currency from USD into EUR at the exchange rate of USD 1.48 = EUR 1.

6. Increase of capital up to EUR 31,000, entirely subscribed by the existing Shareholder and paid up by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company, by increase of the par value of the 5,000 existing shares.

7. Exchange of the 5,000 issued shares against 3,100 new shares with a nominal value of EUR 10 each.

8. Adoption in Luxembourg of the name "LENEXA LIMITED" and of the Company purpose of a "SOPARFI" ("Société de participations financières" or financial-participation company).

9. Complete updating of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law.

10. Resignation of the existing Director and discharge for the exercise of its mandate.

11. Appointment of the new Directors and determination of the term of their mandate.

12. Appointment of the Statutory Auditor and determination of the term of its mandate.

13. Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

14. Miscellaneous.

V. Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'actionnaire unique de la Société a déjà décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Nassau, Bahamas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les statuts en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises, ainsi que de procéder à l'élection d'un conseil d'administration et à la nomination d'un commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie du bilan de la Société au 31 octobre 2009 ainsi qu'un rapport émis en date du 10 décembre 2009 par H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, relatif à la valeur de la Société.

La copie du bilan de la Société ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale, après avoir pris acte des déclarations faites par le Président et après avoir examiné les documents qui lui ont été soumis, aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 23 novembre 2009 de transférer le siège social de la Société de Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la Société, tels qu'ils résultent du bilan de la Société daté du 31 octobre 2009, qui constitue une annexe au rapport mentionné ci-après.

L'Assemblée décide que ce bilan correspondra dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve le rapport établi en date du 10 décembre 2009 par H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, mentionné ci-après, qui conclut que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital de USD 5.000,-.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de USD en EUR au taux de change de USD 1,48 (un dollar américain et quarante-huit cents) = EUR 1,- (un euro), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 3.378,38 (trois mille trois cent soixante-dix-huit mille euros et trente-huit cents).

Sixième résolution

Afin de se conformer aux exigences légales luxembourgeoises concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société jusqu'à hauteur de EUR 31.000 (trente et un mille euros) par augmentation de la valeur nominale des 5.000 (cinq mille) actions existantes pour la fixer à EUR 6,20 (six euros et vingt cents) par action.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital d'un montant de EUR 27.621,62 (vingt-sept mille six cent vingt et un euros et soixante-deux cents) est entièrement souscrite par l'actionnaire unique et intégralement libérée moyennant conversion d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient envers la Société, par augmentation de la valeur nominale des 5.000 (cinq mille) actions existantes, de sorte que celle-ci se trouve établie à EUR 6,20 (six euros et vingt cents) par action.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Cet apport a été évalué par H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, dans le cadre de l'établissement de son rapport daté du 10 décembre 2009, susmentionné, dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société au 31 octobre 2009 soit inférieur au capital de USD 5.000,00 avant augmentation de capital et que les avances des actionnaires ne constituent pas une créance certaine, liquide et exigible qui peut être utilisée à concurrence de EUR 27.621,62 pour augmenter le capital de USD 5.000,00 à EUR 31.000,00."

Ce rapport, signé et certifié par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les 5.000 (six mille) actions existantes contre 3.100 (trois mille cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune afin de fixer le capital de la Société à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner comme dénomination à la Société à Luxembourg "LENEXA LIMITED" et d'adopter comme objet de la Société les dispositions particulières concernant une SOPARFI (société de participations financières).

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que la Société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en conformité avec la loi luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LENEXA LIMITED".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 14 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou conver-

tibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date de ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

2) La première Assemblée Générale Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra en 2010 le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.

Dixième résolution

L'Assemblée confirme la démission de l'administrateur actuel et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2) Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3) Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Treizième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

The year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "LENEXA LIMITED", a company incorporated on November 29, 2000 under the law of the Bahamas, having its registered office at Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, Company Number: 116724 B, with a share capital of USD 5,000.-.

The Meeting is opened and presided over by Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Maurizio MANFREDI, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders present or represented, the proxies of the represented Shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders or their proxies, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from said attendance-list that all the shares representing the whole share capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed before this meeting.

All the Shareholders present and their proxies declare to waive all formalities concerning the convocation of General Meeting and declare having had full and complete knowledge of the agenda of the present General Meeting of Shareholders as well as of the text of the new articles of association following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of registered office.

III. The following documents have been submitted to the General Meeting:

- (a) a certified copy of the articles of association of the Company before the transfer;
- (b) a certified copy of minutes of the Shareholders' decision to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, taken on November 23, 2009 under private seal;
- (c) a balance sheet as at October 31, 2009.

Said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

IV. The President declares that the agenda is the following:

1. Confirmation and ratification of the decision taken on November 23, 2009 to transfer the registered office of the Company from Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2. Decision to adopt the form of a "société anonyme".

3. Determination of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at October 31, 2009.

4. Approval of the Auditor's report on the value of the Company.
 5. Conversion of the share capital currency from USD into EUR at the exchange rate of USD 1.48 = EUR 1.
 6. Increase of capital up to EUR 31,000, entirely subscribed by the existing Shareholder and paid up by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company, by increase of the par value of the 5,000 existing shares.
 7. Exchange of the 5,000 issued shares against 3,100 new shares with a nominal value of EUR 10 each.
 8. Adoption in Luxembourg of the name "LENEXA LIMITED" and of the Company purpose of a "SOPARFI" ("Société de participations financières" or financial-participation company).
 9. Complete updating of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law.
 10. Resignation of the existing Director and discharge for the exercise of its mandate.
 11. Appointment of the new Directors and determination of the term of their mandate.
 12. Appointment of the Statutory Auditor and determination of the term of its mandate.
 13. Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address:
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
 14. Miscellaneous.
- V. The President declares:

The Company decides to establish its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole Shareholder of the Company has already decided to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Meeting being called upon to vote and approve for a second time the transfer of the registered office from Nassau, Bahamas, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present General Meeting to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Association into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Directors and the appointment of a Statutory Auditor.

The President submits to the General Meeting a copy of the balance sheet of the Company as at October 31, 2009 together with a report dated December 10, 2009 issued by H.R.T. Révision S.A., independent auditor, with registered office in Luxembourg, relating to the value of the Company.

The copy of the balance sheet of the Company and of the report of the independent auditor shall remain attached to the present deed.

The General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the President and after having duly considered all the items of the agenda as well as the documents above-mentioned, has then taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to confirm and to ratify the decisions of the sole Shareholder of the Company taken on November 23, 2009 to transfer the registered office of the Company from Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Meeting decides that the Company will exist in the form of a "société anonyme".

Third resolution

The Meeting records and accepts the description and substance of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at October 31, 2009 of the Company which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

The Meeting decides the whole of said balance sheet will correspond to the opening balance sheet of the Luxembourg Company.

Fourth resolution

The Meeting approves the report established on December 10, 2009 by H.R.T. Révision S.A., independent auditor, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, mentioned hereafter, which concludes that the net equity of the company is not lower than the share capital of USD 5,000.-.

Fifth resolution

The Meeting decides to convert the share capital currency from USD into EUR at the conversion rate of USD 1.48 (one US Dollar and forty-eight cents) = EUR 1.- one Euro), so that the share capital is set at EUR 3,378.38 (three thousand three hundred seventy-eight Euro and thirty-eight cents).

Sixth resolution

In order to comply with the Luxembourg legal requirements for Commercial Companies, the Meeting decides to increase the share capital up to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) by increase of the nominal value of the 5,000 (five thousand) existing shares and to fix it at EUR 6.20 (six Euro and twenty cents) per share.

Subscription - Payment

The capital increase of an amount of EUR 27,621.62 (twenty-seven thousand six hundred twenty-one Euro and sixty-two cents) is entirely subscribed by the sole Shareholder and fully paid up by conversion into capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim that he holds against the Company, by increase of the par value of the 5,000 (five thousand) existing shares, so that the nominal value of each share is fixed at EUR 6.20 (six Euro and twenty cents).

Report of the independent auditor

This contribution has been evaluated by H.R.T. Révision S.A., independent auditor, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, within the framework of the establishment of its report dated December 10, 2009, mentioned above, which conclusion reads as follows:

"Sur base des vérifications effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société au 31 octobre 2009 soit inférieur au capital de USD 5.000,00 avant augmentation de capital et que les avances des actionnaires ne constituent pas une créance certaine, liquide et exigible qui peut être utilisée à concurrence de EUR 27.621,62 pour augmenter le capital de USD 5.000,00 à EUR 31.000,00."

This report, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The Meeting decides to exchange the 5,000 (five thousand) existing shares of EUR 6,20 (six Euro and twenty cents) against 3,100 (three thousand one hundred) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each in order to set the share capital of the Company at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10.- (ten Euro) each, entirely subscribed and paid up by the sole Shareholder.

Eighth resolution

The Meeting decides to give to the Company in Luxembourg the name of "LENEXA LIMITED" and to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI" ("société de participations financières" or financial-participation company).

Ninth resolution

The Meeting decides that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law. Therefore the Meeting decides to proceed to a complete revision of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law, to read as follows:

"Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "LENEXA LIMITED".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000 (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on December 14, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of May at 9.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Transitional provisions

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on December 31, 2009.

2) The first Ordinary General Meeting in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held in 2010 on the last Friday of the month of May at 9.00 a.m.

Tenth resolution

The Meeting confirms the resignation of the current Director and grants discharge to it for the exercise of its mandate.

Eleventh resolution

The Meeting decides to fix the number of Directors at three.

Are appointed Directors:

1) Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2) Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3) Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", born on January 12, 1955 in Cesena (FO), Italy, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

their mandate expiring at the Annual General Shareholders' Meeting that has to approve the annual accounts as at December 31, 2009.

Mr Reno Maurizio TONELLI, prenamed, is elected as Chairman of the Board of Directors.

Twelfth resolution

The Meeting decides to appoint as Statutory Auditor, its mandate expiring at the Annual General Shareholders' Meeting that has to approve the annual accounts as at December 31, 2009: AUDIEX S.A., having its registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Thirteenth resolution

The Meeting decides to locate the Company's registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Closing of the meeting

No item remaining on the order of business, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately one thousand nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, M. Manfredi, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. LAC/2009/54822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Référence de publication: 2010009446/601.

(100001610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

PB Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.930.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, en date du 30 octobre 2009 à 16.00 heures au Luxembourg, que:

1. les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes actuellement en fonctions étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de fixer la durée desdits mandats à une nouvelle période de six ans qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

2. L'Assemblée prend note du changement de dénomination du commissaire aux comptes en CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010010042/18.

(100002525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Pom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.664.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 décembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2010010043/18.

(100002826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Otorierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.187.

—
L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OTORIERRE S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, reçu en date du 21 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 607 du 24 juin 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Résignation ou démission des actuels administrateurs A et B comme suit:

- Monsieur Marc Limpens, administrateur B
- Madame Françoise Dumont, administrateur B,
- Monsieur Grégory Guissard, administrateur A.

3. Résignation de FIN_CONTROLE S.A. comme commissaire aux comptes.

4. Nomination de Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme administrateur.

5. Nomination de CAS Services S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme commissaire aux comptes.

6. Changement du régime des signatures.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la résignation ou la démission des actuels administrateurs A et B comme suit:

- Monsieur Marc Limpens, administrateur B
- Madame Françoise Dumont, administrateur B,
- Monsieur Grégory Guissard, administrateur A.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la résignation de FIN_CONTROLE S.A. comme commissaire aux comptes et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer CAS Services S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de changer le régime des signatures de sorte que les articles 4 et 6 des statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs."

" **Art. 6.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48421. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008817/106.

(100001375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

MXM 314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.063.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 31 décembre 2009 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Andrea Dany et Nicole Thommes, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010010047/12.

(100002657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

P5 DP Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009902/10.

(100002077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

P5 DP Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009904/10.

(100002076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

P5 DP INV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009906/10.

(100002074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.761.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de HOURGGEN S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.761 et ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 février 2007, numéro 214 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. Jean-Yves Hemery, employé, avec adresse professionnelle à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Me Amandine Chauvet-Foriscetti, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Elisabeth Weiland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I. que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à la liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des dates de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 15 des statuts; et,
3. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la Société qui commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de sorte qu'il commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

L'Assemblée confirme que l'exercice social en cours a commencé le 1^{er} juillet 2009 et se terminera le 31 décembre 2009. Tous les exercices suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-Y. HEMERY, A. CHAUVET-FORISCETTI, E. WEILAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54176. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010008818/56.

(100001195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

JER Thunderbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2010009907/11.

(100002157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

TMT SSF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009912/10.

(100002064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.878.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de IREGGEN S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.878 et ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 février 2007, numéro 202 et modifié par acte du même notaire en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juillet 2007, numéro 1566 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 14h15 sous la présidence de M. Jean-Yves Hemery, employé, avec adresse professionnelle à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Me Amandine Chauvet-Foriscetti, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Elisabeth Weiland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I. que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à la liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des dates de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 15 des statuts; et,
3. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la Société qui commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de sorte qu'il commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

L'Assemblée confirme que l'exercice social en cours a commencé le 1^{er} juillet 2009 et se terminera le 31 décembre 2009. Tous les exercices suivants commenceront le 1^{er} janvier et se termineront le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-Y. HEMERY, A. CHAUVET-FORISCETTI, E. WEILAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54178. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010008819/57.

(100001200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

W & W Asset Management AG, Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxemburg B 28.222.

Im Jahre zweitausendundneun, am dreißigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft W&W Asset Management AG, Luxemburg, mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung WÜSTENROT INTERNATIONAL INVESTMENTGESELLSCHAFT gemäß notarieller Urkunde am 01. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 230 vom 27. August 1988 und zuletzt geändert durch außerordentliche Generalversammlung vom 14. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 744 vom 30. April 2007, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird um 15.30 Uhr eröffnet und wählt Herrn Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, zu ihrem Vorsitzenden. Der Vorsitzende bestimmt Frau Susanne d' Anterrosches, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg zur Protokollführerin der Versammlung. Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Judith Jungmann, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautet:

1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festsetzung seiner Kompetenzen und seiner Vergütung
3. Sonstiges

III. Gemäß dem Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ist die außerordentliche Generalversammlung nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Beschlüsse sind des Weiteren mit mindestens zwei Dritteln der wirksam abgegebenen Stimmen der Aktionäre zu fassen.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche in Umlauf befindlichen Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

V. Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, Herrn Hartmut Rödiger, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg zum Liquidator der Gesellschaft zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Stadt, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : M. HOFFMANN, S. D'ANTERROCHES, J. JUNGMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52519. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008821/57.

(10000893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

TMT SSF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009914/10.

(100002063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

PEP TMT SSF Luxco 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009916/10.

(100002060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

FRS Hotel Group (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.690.125,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.245.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FRS Hotel Group (Lux), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 25,512,375 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 110.245 (the "Company"), constituted by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on August 22, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1399 of December 16, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on August 26, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1905 of October 1, 2009.

There appeared:

Fairmont Raffles Holdings International, an Exempted Company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and with registered number MC164440,

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 204,099 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Fairmont Raffles Holdings International has been duly informed.

Fairmont Raffles Holdings International through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount in EUR equivalent to USD 19,700,000 by the creation and the issuance of the corresponding amount of new shares with a nominal value of EUR 125 each, subject to the payment of a global share premium attached thereto;
2. Subscription, intervention and payment of the new shares with a nominal value of EUR 125 each and payment of the global share premium attached thereto by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Fairmont Raffles Holdings International, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,177,750 (thirteen million one hundred and seventy-seven thousand seven hundred and fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 25,512,375 (twenty-five million five hundred and twelve thousand three hundred and seventy-five euro) to EUR 38,690,125 (thirty million six hundred and ninety thousand one hundred and twenty-five euro) by the issuance of 105,422 (one hundred and five thousand four, hundred and twenty-two) new shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 27,613 (twenty-seven thousand six hundred and thirteen euro) to be fully allocated to a distributable item of the balance sheet as share premium.

Second resolution

It is resolved to accept that the 105,422 new shares of the Company with a nominal value of EUR 125 each be subscribed by Fairmont Raffles Holdings International, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 27,613, by way of a contribution in cash of a total amount of EUR 13,205,363 (thirteen million two hundred and five thousand three hundred and sixty-three euro) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Fairmont Raffles Holdings International through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to all the 150,422 new shares of the Company subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 27,613, the whole to be fully paid up by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at thirty-eight million six hundred and ninety thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 38,690,125) represented by three hundred and nine thousand five hundred and twenty-one shares (309,521) with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000.- (six thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société of FRS Hotel Group (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 25.512.375 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.245 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1399 du 16 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1905 du 1^{er} octobre 2009.

A comparu:

Fairmont Raffles Holdings International, une société organisée et existante dans les Iles Cayman avec une responsabilité limitée, ayant son siège social aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands et inscrite sous le numéro MC 164440,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 204.099 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Fairmont Raffles Holdings International a été préalablement informé.

Fairmont Raffles Holdings International, représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant en EUR équivalent à 19.700.000 USD par l'émission du nombre correspondant de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée;

2. Souscription, intervention et paiement des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune et paiement d'une prime d'émission globale y attachée par apport en numéraire de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Fairmont Raffles Holdings International, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 13.177.750 (treize millions cent soixante-dix-sept mille sept cent cinquante Euros) pour le porter de son montant actuel de 25.512.375 EUR (vingt-cinq millions cinq cent douze mille trois cent soixante-quinze euros) à 38.690.125 EUR (trente-huit mille six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 105.422 (cent cinq mille quatre cent vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 27.613 EUR (vingt-sept mille six cent treize euros), devant être entièrement allouée au bénéfice distribuable du bilan en tant que prime d'émission.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 105.422 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 125 EUR chacune soient souscrites par Fairmont Raffles Holdings International, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 27.613 EUR, par un apport en numéraire d'un montant de 13.205.363 EUR (treize millions deux cent cinq mille trois cent soixante-trois euros) ("Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Fairmont Raffles Holdings International, représentée par son mandataire, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant aux 105.422 nouvelles parts sociales de la Société moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 27.613 EUR, la totalité devant être entièrement libérée par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à trente-huit millions six cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq euros (38.690.125 EUR) représenté par trois cent neuf mille cinq cent vingt et une parts sociales (309.521) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 6.000.- (six mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50712. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008842/167.

(100000896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009917/10.

(100002058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009918/10.

(100002055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Roma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010017/10.

(100002889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Roma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010018/10.

(100002888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Buford Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 131.741.

L'an deux mil neuf, le deux décembre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "BUFORD PARTICIPATION S.A.", ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 131.741,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C n° 2354 du 19/10/2007 page 112.968.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mme Stéphanie WLODARCZAK, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Sophie JACQUET, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la Société de droit panaméen dénommée BUFORD FINANCE S.A., ayant son siège social à Panama - Republic of Panama - East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 573950.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. WLODARCZAK, G. SADDI, S. JACQUET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 décembre 2009, LAC/2009/52821. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008851/58.

(100001428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

OBE Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.294.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010025/10.

(100002764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Sifraso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.325.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015:

Administrateur:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510;
- Monsieur Riccardo MORALDL expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510;

Commissaire aux comptes:

- SER. COM S.A R.L., ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010010037/19.

(100002551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

VVM, Société Anonyme.

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.
R.C.S. Luxembourg B 106.105.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010010027/10.

(100002759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 15 décembre 2009

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Les Administrateurs et Commissaire sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015.

Administrateurs:

- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant au 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clemency.
- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant 53 boîte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL SARL, 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010010039/21.

(100002897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Gestabene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 83.602.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 9 novembre 2009, les actionnaires de la société décident:

1. de constater la démission de Monsieur Jean-François LECOMTE de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'administration;
2. de constater la démission de Madame Claude ROEKHAUT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière;
3. de nommer Monsieur Rodolphe DEVEAUX, de nationalité française, né le 14 décembre 1975 à Roanne en France, demeurant La Grange Tambour, F-42460 à COUTOUVRE en France, aux fonctions d'administrateur;
4. de nommer Monsieur Rodolphe DEVEAUX, de nationalité française, né le 14 décembre 1975 à Roanne en France, demeurant La Grange Tambour, F-42460 à COUTOUVRE en France, aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière;
5. de nommer Monsieur René GERGELE, de nationalité française, né le 9 Août 1957 à Roanne en France, demeurant F-42153, 74, impasse Jean Monnet à Riorges en France, aux fonctions d'administrateur et président du Conseil d'administration.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010010078/24.

(100002519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.
